

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Suivant acte reçu par Maître Marc-Baptiste SANSONETTI, Notaire à AJACCIO, le 14 décembre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mr Paul Laurent COLONNA CESARI, en son vivant retraité, époux de Mme Pauline GIRASCHI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) cours Napoléon, né à PORTO-VECCHIO le 12 juillet 1912 et décédé à PORTO-VECCHIO le 25 mars 1983.

Il a possédé depuis plus de trente ans : A PORTO-VECCHIO (20137) dans un ensemble immobilier Rue Colonna Cesari, cadastré section AE numéro 234 3 rue colonna cesari pour 53ca, le lot numéro 5 : au rez-de-chaussée côté sud-est par l'intermédiaire de la parcelle voisine AE 668 une partie d'habitation comprenant une terrasse, une salle d'eau, une cuisine, un dégagement et une chambre ainsi que les combles.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr